Création d’une filière de traitement des sédiments de dragage

Code : B.3.3
Maitrise d’ouvrage : CTM
Comité de pilotage : CACEM – CTM – BRGM- ODE – DEAL
Contexte et objectif de l’action

Un certain nombre d’analyses montrent que la qualité des sédiments de la baie de Fort-de-France (principales zones portuaires et embouchures de la Lézarde et de Rivière-Salée notamment) n’est pas satisfaisante au regard de certains micropolluants (métaux, TBT, PCB, hydrocarbures, pesticides).
Le devenir de ces sédiments, dragués dans le cadre d’opérations d’entretien des ports et des cours d’eau, constitue un enjeu majeur pour le territoire du contrat de baie et pour l’ensemble de la Martinique.

Le SDAGE interdit en effet désormais le clapage de ces déchets en mer. Actuellement, il n’existe pas de filière spécifique.
Afin d’améliorer la gestion de ces sédiments, une étude spécifique doit être menée afin d’évaluer l’opportunité de mise en place d’une filière de traitement et de valorisation.

Description technique de l’action

L’étude vise à réaliser dans un premier temps un diagnostic de la contamination des sédiments des principales zones portuaires et des embouchures des principales rivières en baie de Fort-de-France (analyse de sédiments à différentes profondeur, estimation des volumes de sédiments pollués), ainsi que les volumes potentiels de sédiments à traiter.
Dans un deuxième temps, 2 ou 3 procédés de traitements seront étudiés, avec une analyse AFOM pour chacun d’eux.

Les analyses AFOM devront intégrer un volet technico-économique afin de connaître la viabilité économique des filières. Le résultat sera un document d’aide à la décision permettant d’apporter les éclairages nécessaires au choix de filières de traitement des matériaux issus des dragages relatifs à l’entretien des ports et des embouchures de rivières : rejet en mer en site confiné, dépôt à terre sans prétraitement, prétraitement et mise en dépôt en mer ou à terre, valorisation éventuelle. Cette étude devra prendre en compte les résultats de l’étude réalisée par le Conseil Départemental sur la faisabilité de la mise en œuvre d’une filière de traitement des sédiments dragués en Martinique.
L’objectif de cette étude est principalement de clarifier la situation actuelle et d’adopter des méthodes de gestion durable des sédiments issus des dragages s’inscrivant dans une ligne de « meilleures pratiques environnementales ».

Communes concernées : Fort-de-France, Schoelcher, Trois-îlets, Anse d'Arlet, François, Robert,

Ducos, Saint-Joseph, Lamentin, Rivière Pilote, Gros Morne, Fonds Saint Denis, Vauclin, Rivière Salée, Saint-Esprit

Avancement de l’action

Date de début de l’action: 2020

Indicateurs:

Réalisation de l'étude

Définition du plan de gestion des sédiments

Date d’échéance de l’action : 2021

Pourcentage d’avancement : 0%

Éléments financiers

Budget total : 150000K €

Budget disponible : 0K € HT

Budget à obtenir : 150000K € HT

Années	Montant prévu	Montant dépensé	% engagement
2020	50K € HT		0%
2021	100K € HT		0%
2022	0K € HT		
2023	0K € HT		
2024	0K € HT		
TOTAL	150K € HT		